

**APPUI À L'AJOUT DU
BÉLUGA DU SAINT-LAURENT
À LA LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL**

Commentaires présentés à
PÊCHES ET OCÉANS CANADA

dans le cadre
**DE LA CONSULTATION SUR
L'AJOUT DU BÉLUGA DU SAINT-LAURENT
À LA LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL**

par
**L'UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
(UQCN)**

NOVEMBRE 2004

PRÉSENTATION DE L'UQCN

Depuis près de 25 ans, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes œuvrant pour le développement durable de l'environnement, l'UQCN travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la Loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, la Loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. L'UQCN est reconnue pour ses interventions objectives et professionnelles, mais également pertinentes, exigeantes et efficaces.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'AJOUT DU BÉLUGA DU SAINT-LAURENT À LA LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL

Question 1

Veillez décrire brièvement quel est votre principal secteur d'activités ou quels sont vos intérêts en lien avec le Béluga ?

Réponse

L'UQCN agit depuis 25 ans afin de maintenir les processus écologiques essentiels à la vie, de préserver la diversité biologique et de favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources. De plus, l'UQCN s'est donnée quatre mandats principaux par rapport au bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent :

- favoriser la protection et l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité du bassin Grands Lacs/Saint-Laurent en intervenant auprès des instances gouvernementales nationales et internationales;
- maintenir les usages sur le Saint-Laurent de l'amont jusqu'à l'aval;
- développer les liens entre l'amont et l'aval du bassin Grands Lacs/Saint-Laurent;
- diffuser une information vulgarisée.

Question 2

D'après ce que vous savez de la Loi sur les espèces en péril, pensez-vous que l'inscription du Béluga (population du Saint-Laurent) aura des conséquences positives, ou encore négatives, pour sa protection et son rétablissement ? Expliquez :

Réponse

L'UQCN considère que l'inscription du Béluga (population du Saint-Laurent) à la liste des espèces en péril aura des conséquences positives pour sa protection et son rétablissement à conditions que de véritables mesures de rétablissement soient mises de l'avant.

La désignation d'une espèce comme étant menacée n'est qu'un diagnostic qui pointe du doigt une situation dramatique pouvant éventuellement mener à l'extinction, avec toutes ses conséquences. Si l'on désire vraiment changer les choses, des mesures devront être mises de l'avant qui accroîtront la connaissance sur les facteurs négatifs qui affectent cette espèce et qui sont à la source des problèmes qu'elle connaît. Ces facteurs devront par la suite être contrôlés. On peut penser ici, entre autres, aux problèmes de santé que connaît l'espèce et qui provoquent (peut-être) des taux élevés de mortalité.

Si on n'est pas prêt à investir les efforts et les budgets nécessaires à ces mesures, il est inutile de donner à cette espèce un statut particulier relativement à la Loi sur les espèces en péril.

Par ailleurs, des mesures de gestion devront aussi être mises de l'avant, comme celles qui visent à étendre le règlement en vigueur à l'intérieur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ou celle concernant la

distance de 400 mètres qu'une embarcation doit maintenir avec les bélugas, à l'ensemble de la zone d'habitat de la population de Béluga du Saint-Laurent.

Cette mesure ajoutera une motivation additionnelle pour une meilleure gestion concernant les différents secteurs d'activités afin de minimiser leurs impacts sur cette espèce en particulier.

Cette inscription permettra de poursuivre les efforts entrepris depuis 1994 dans le cadre du plan de rétablissement du Béluga et même de les intensifier.

Question 3

D'après ce que vous savez de la Loi sur les espèces en péril, pensez-vous que l'inscription du Béluga (population du Saint-Laurent) aura un impact positif ou négatif sur vos activités ?

Réponse

L'inscription du Béluga du Saint-Laurent à la liste des espèces en péril devrait avoir des conséquences positives sur nos activités.

En effet, ce cadre réglementaire justifiera d'autant plus nos interventions pour protéger cette espèce et par contre-coup, la biodiversité du Saint-Laurent.

Question 4

À l'inverse, pensez-vous que le fait de ne pas inscrire le Béluga aurait un impact positif ou négatif sur vos activités ?

Réponse

Le fait de ne pas inscrire le Béluga aurait un impact négatif sur nos activités, lesquelles sont de protéger et d'améliorer les écosystèmes et la biodiversité du Saint-Laurent.

Évidemment, le Béluga fait déjà l'objet de mesures de protection à l'intérieur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, mais nous pensons qu'il est important de le protéger dans toute sa zone de répartition, ce que permettra son inscription sur la liste des espèces en péril. Ceci d'autant plus dans la perspective de la future zone de protection marine de l'estuaire du Saint-Laurent.

Question 5

Si vous avez identifié des impacts négatifs, avez-vous des suggestions à faire pour les réduire ?

Réponse

L'UQCN souhaite que la population du Béluga du Saint-Laurent soit inscrite sur la liste des espèces en péril.

Question 6

Pour que la Loi sur les espèces en péril soit vraiment efficace, le rétablissement des espèces en péril doit être un processus concerté, mené en collaboration avec toutes les parties intéressées. Selon vous, de quelle façon les parties intéressées doivent-elles être mises à contribution ?

Réponse

Ce genre de processus nécessite l'implication de l'ensemble de la société civile : les populations locales, les populations autochtones, les groupes communautaires, les entreprises d'excursions d'observation des mammifères marins, les plaisanciers, le milieu industriel, les municipalités, les pêcheurs et les touristes, mais surtout les instituts de recherche et les milieux universitaires.

Cette implication pourrait prendre de nombreuses formes :

- des programmes spécifiques de soutien à la recherche (financement) pour mettre en lumière les problèmes que connaît l'espèce et les correctifs à apporter.
- un travail d'éducation et de sensibilisation sur chacun des navires commerciaux qui utilisent le Saint-Laurent serait une priorité. En effet, les déversements dans le golfe du Saint-Laurent représentent une menace très importante à la survie de cette espèce. Toute l'industrie de la navigation commerciale, incluant les associations de pilotage, les armateurs et les officiers de bord, devraient recevoir de la formation sur la réglementation empêchant les rejets de produits liquides (huiles usées, eaux grises, etc.) et les rejets solides (sacs d'ordures, etc.) dans le Saint-Laurent;
- mise en œuvre d'une charte de bonne conduite avec les plaisanciers et les sociétés d'observation des mammifères marins;
- explication du statut du béluga du Saint-Laurent aux touristes par les guides naturalistes des sociétés de croisières d'observation des baleines;
- réunions, au moins une fois par an, invitant les grands décideurs à une journée de sensibilisation concernant le béluga, son mode de vie, les polluants qui l'agressent, les activités potentielles qui mettent sa vie en péril, les gains obtenus au cours des dernières années à travailler pour le sauver, ce qui reste à faire pour faire avancer l'effort;
- les décideurs pourraient aussi financer un Fonds de recherche scientifique sur la protection et le suivi de l'espèce dans lequel le gouvernement s'impliquerait dans une mesure égale;
- obtenir des décideurs le partage des informations qu'ils détiennent, leur collaboration à respecter les lois existantes et à ne pas chercher à les contourner, d'investir dans des études d'impacts environnementaux révisées par les pairs sur les projets qui leur tiennent à cœur.

Question 7

Comment croyez-vous que vous pourriez contribuer au rétablissement du Béluga, comme organisme ? Auriez-vous des exemples d'activités ?

Réponse

La contribution de l'UQCN au rétablissement du Béluga pourra prendre différentes formes :

- organisation d'ateliers - conférences sur le rétablissement du Béluga destinés aux excursionnistes, aux plaisanciers, aux industries lourdes, à la navigation commerciale et aux pêcheurs;
- production d'affiches et de brochures d'information sur le rétablissement du Béluga;
- poursuivre les pressions pour que l'écosystème de l'estuaire ne poursuive pas la courbe descendante de sa dégradation comme milieu de vie marine; continuer de s'opposer aux projets qui peuvent contribuer davantage à cette dégradation comme les projets d'exploration gazière à moins que des mesures de précaution soient prises pour minimiser les impacts possibles de ces projets; supporter les efforts de création de zones de protection marines.
- continuer nos projets afin de réduire les contaminants chimiques et organiques persistants dans le bassin versant du Saint-Laurent, notamment dans le Haut-Saint-Laurent. Poursuivre nos interventions pour inciter les autorités de l'amont (autour des Grands Lacs) à prendre des décisions difficiles afin de continuer à rétablir les zones sédimentaires contaminées par des produits toxiques et à gérer durablement les eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Question 8

Avez-vous d'autres commentaires ou préoccupations à exprimer ?

Réponse

L'UQCN espère que les ressources financières nécessaires au rétablissement de la population du Béluga du Saint-Laurent seront débloquées afin de mettre en place des projets à long terme impliquant les populations et les groupes communautaires.

Des études soutenues sur toute la chaîne alimentaire dont le béluga a besoin pour survivre, doivent être appuyées financièrement avec de l'argent neuf et non pas au détriment des autres travaux de recherche en cours sur d'autres espèces.

Il faudra veiller à l'application stricte des pénalités prévues par la Loi sur les espèces en péril en cas d'infractions et donc, mettre en place les moyens humains et matériels de faire respecter la loi.

Il faudrait « nationaliser » le béluga, c'est-à-dire faire en sorte que chaque québécois s'approprie le béluga du Saint-Laurent comme un symbole du Québec. Ceci pourrait prendre des formes variées : instaurer une journée provinciale du béluga, inciter chaque école de la province à « adopter » un béluga, etc.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a été fondée en 1981. Au cours des ans, cet organisme à but non lucratif s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales.

L'UQCN appuie ses activités sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation soit : le maintien des processus écologiques essentiels à la vie; la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Elle s'est engagée résolument dans un processus qui vise à influencer vers ces trois objectifs les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois et des organisations québécoises tant publiques que privées.

À long terme, l'UQCN vise à ce que les changements des perceptions des individus et des organisations se traduisent en actions positives et continues en faveur d'une consommation plus avisée et de l'amélioration des écosystèmes.

La mission de l'UQCN est inspirée par une vision de la Vie où la diversité joue un rôle essentiel à tous les niveaux de son organisation et de son expression.

Elle travaille de plusieurs façons à la rencontre de ces grands objectifs: l'éducation auprès des jeunes et des adultes, les campagnes de sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.